



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

CHS CENTRAL DES PREFECTURES **2 DECEMBRE 2010**

Présidé par Bernard GONZALEZ, Directeur des ressources humaines, le Comité d'Hygiène et de Sécurité Central des préfectures avait pour ordre du jour les points suivants :

- 1) actions de formation mises en place en 2010 et perspectives 2011 (SDRF)
- 2) état de l'avancement des travaux prévus pour 2010 et information sur la programmation 2011 (DEPAFI)
- 3) nouvelle organisation du réseau IHS et préfiguration du pôle santé sécurité au travail
- 4) synthèse de l'enquête demandée par la DGAFP relative à l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention en 2009
- 5) médecine de prévention (maladies vectorielles transmises par les moustiques)
- 6) point sur l'élaboration des textes réglementaires dans le cadre de l'accord santé – sécurité au travail
- 7) animation et information en matière d'action sociale : campagnes 2010 – prévisions 2011
- 8) prévention des risques psychosociaux : présentation du plan de prévention et création d'un comité de suivi des risques psychosociaux
- 9) politique menée par le ministère pour l'emploi et l'insertion des personnels handicapés
- 10) questions diverses

1) actions de formation mises en place en 2010 et perspectives 2011 (SDRF)

Le représentant de la SDRF a informé qu'en 2010, des formations ont été organisées au profit des ACMO et des autres personnels de soutien (médecin de prévention et acteurs du service social). Dans le cadre de la politique de prévention des risques psychosociaux, une action programmée pour la mi-décembre est organisée au profit de l'ensemble de la sphère RH et professionnels de soutien. Ce thème, déjà intégré dans les formations management, préfigure le plan de formation qui sera déployé en 2011.

D'autres actions de formation techniques seront mises en œuvre :

- habilitations électriques pour le personnel non électricien
- formations initiale et recyclage – habilitation pour le personnel électricien
- formation travaux en hauteur en zone SIC (terrasse ou pylône)

FORCE OUVRIERE a demandé que soit rappelée aux préfets la nécessité d'organiser des formations prévues par le décret 82-453 relatif aux CHS à l'intention des nouveaux membres de CHS. Le SDAS souscrit à cette demande.

FORCE OUVRIERE souhaite avoir confirmation de l'offre qui sera faite aux membres des CHS pour intégrer les modules de sensibilisation qui seront organisés en 2011 dans le cadre du plan de prévention des risques psychosociaux.

2) état de l'avancement des travaux prévus pour 2010 et information sur la programmation 2011 (DEPAFI)

Pascal CRAPLET, Sous Directeur des affaires immobilières présente le programme national d'équipement 2011 en précisant qu'il est en baisse par rapport à l'année précédente : 43,5 millions d'€ contre 45 millions d'€ en 2010.

L'administration annonce la création du programme 333, placé sous la responsabilité des services du 1er Ministre, qui portera les crédits en lien avec l'immobilier (hors nettoyage et gardiennage) jusqu'alors positionnés au sein des budgets de fonctionnement des préfectures.

FORCE OUVRIERE interroge le DEPAFI sur les conséquences pour les préfectures, notamment en terme d'incidence potentiellement négative sur les enveloppes locales de fonctionnement. Le DEPAFI se veut rassurant sur ce programme en ajoutant que la philosophie de ce nouveau programme est d'avoir un caractère interministériel.

Il semble plus réservé sur le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat » placé sous la responsabilité de France Domaine. Ce programme en charge des loyers budgétaires s'engage dans une phase de régionalisation qui connaîtra inévitablement une phase de rodage

3) nouvelle organisation du réseau IHS et préfiguration du pôle santé sécurité au travail

M. GUILLEMOTO, adjoint à la Sous Directrice du Recrutement et de la formation présente les actions de formation conduites en 2010 en matière d'hygiène et de sécurité. Il précise notamment que 10 IHS nouvellement nommés dont 7 sont issus de la gendarmerie nationale ont débuté leur formation initiale.

FO demande si ces inspecteurs nouvellement formés auront bien vocation à rejoindre le maillage territorial et le champ de compétences d'intervention qui inclurait aussi les directions interministérielles qui sont en train d'installer leurs CHS.

M. PERISSAT répond que la préoccupation de FO rejoint celle du ministère de l'intérieur. Il ajoute qu'il était initialement prévu de faire appel à des IHS spécialisés par typologie, (IHS issus du MEDEEM pour la DDT, etc..) ce que le ministère de l'intérieur réfutait, souhaitant quant à lui privilégier plutôt le choix d' IHS issus de différents périmètres mais dont l'élément pertinent serait l'échelon de proximité qui favorise la réactivité. Cela semble désormais être l'orientation.

4) synthèse de l'enquête demandée par la DGAFP relative à l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention en 2009

Cette enquête visait à recenser, pour l'ensemble des départements ministériels, le bilan d'application du décret 82-453 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention.

FORCE OUVRIERE est intervenu sur plusieurs points de ce bilan pour demander notamment :

- qu'un rappel soit adressé aux préfets visant à mieux informer les agents sur les cahiers d'hygiène et sécurité : (où se trouve le cahier, comment le remplir, qui le détient, etc...)
- dénonce le manque de suivi des documents uniques. Quand le document unique existe, les actions « prioritaires » sont souvent reportées faute de crédits ou alors le document unique ne « vit pas » et « tombe aux oubliettes »
- communication de la liste des 1271 immeubles recensés comportant de l'amiante.

Sur ce sujet, M. PERISSAT précise qu'il est obligatoire et réglementaire qu'une communication soit faite dans le cadre des CHS locaux aux représentants des personnels sur le risque identifié de l'amiante et que les actions correctives soient entreprises.

5) médecine de prévention (maladies vectorielles transmises par les moustiques)

Le Dr FOULLON présente un point sur les maladies vectorielles transmises par les moustiques (fièvre jaune, dengue, maladies bactériennes). Elle précise que l'épidémie de Dengue est dans une phase de décrue généralisée.

FORCE OUVRIERE demande, puisque la vaccination n'est pas possible pour l'épidémie de Dengue, si des campagnes de vaccination pour la fièvre jaune ont été proposées, sur la base du volontariat, aux agents affectés en Outre Mer. Le Docteur FOULLON répond par la négative en laissant effectivement ouverte cette possibilité pour l'avenir. M. PERISSAT précise par contre, qu'en ce qui concerne les agents envoyés en mission en Guyane, la vaccination est systématiquement mise en œuvre.

6) point sur l'élaboration des textes réglementaires dans le cadre de l'accord santé – sécurité au travail

Il est abordé les difficultés inhérentes à **l'absence de CHS pour les agents des SGAP**.

M. PERISSAT répond que des réflexions sont en cours, notamment dans le cadre de l'évolution des CHS en CHSCT, et qu'il n'apparaît pas opportun de multiplier les instances.

FORCE OUVRIERE intervient pour dénoncer cette annonce qui nous interpelle fortement et cette situation qui dure depuis trop longtemps.

Il n'est pas acceptable que les agents des SGAP ne disposent pas d'instance où ils puissent exprimer leurs problèmes en matière d'hygiène et de sécurité. **FORCE OUVRIERE** rappelle son opposition aux instances informelles et réclame la mise en place de CTP pour les personnels des SGAP.

Le Sous Directeur de l'action sociale précise qu'il s'est mal exprimé, il ne s'agit pas d'exclure la représentation des personnels des SGAP.

Le Directeur des ressources humaines est sensible à la situation de ces personnels et invite les membres du CHS à faire « remonter » à l'administration les éventuels dysfonctionnements en matière de dialogue social dans les SGAP.

7) animation et information en matière d'action sociale : campagnes 2010 – prévisions 2011

Mme COTTINEAU, responsable de la cellule information et animation présente la campagne 2010 et les orientations 2011. Ont été organisés :

- collectes de sang (364 donateurs dont 30 nouveaux donateurs)
- campagne de vaccination contre la grippe saisonnière
- journées de l'audition
- campagne « ministère sans tabac »
- 3ème journée des ACMO franciliens
- séminaire national des correspondants handicaps

Des documents de communication ont été réalisés :

- risque chimique
- la lettre des ACMO
- affiche sur la prévention des incendies
- plan de prévention des risques psychosociaux
- addictions : tome 1 : l'alcool au travail
- votre médecin de prévention (affiches et dépliants)

Enfin, le site INTRANET de l'action sociale se modernise et devient compatible pour les personnes souffrant d'un handicap. (pagination avec couleurs contrastées, solutions à l'étude pour permettre l'écoute audio des pages en temps réel) Ce site en période de qualification devrait être mis en service avant la fin de l'année 2010.

8) prévention des risques psychosociaux : présentation du plan de prévention et création d'un comité de suivi des risques psychosociaux

M. PERISSAT présente le plan qui fixe les orientations du ministère pour appréhender, prévenir et traiter ces risques. Le document a été diffusé dans les préfectures visant à ce que les CHS locaux se l'approprient et le déclinent en engageant une démarche de prévention des risques psychosociaux dans les préfectures. Un groupe de veille animé par le service chargé des ressources humaines et regroupant les acteurs susceptibles d'apporter une connaissance et une expertise sur les situations générant ces risques devra être institué dans les CHS locaux.

FORCE OUVRIERE est intervenu afin que soit bien précisé aux préfets qu'il est indispensable que les représentants du personnel soient pleinement associés à la démarche. En effet, des remontées du terrain font craindre une lecture restrictive et interprétative du plan relatif à la constitution du groupe de veille qui précise : « le groupe de veille doit comporter des membres de la hiérarchie, les professionnels de soutien (assistants de service social, médecins, IHS, psychologues), le responsable des ressources humaines, l'ACMO ou tout autre acteur de la prévention dont l'expertise apparaît utile en terme d'analyse et de proposition. Le cas échéant, des membres de collectifs de travail peuvent être associés »

Sur cette composition, FO a alerté l'administration sur la rédaction du document qui ne cite pas explicitement les représentants du personnel, la dérive déjà constatée en local, est grande de ne pas associer les représentants du personnel, membres du CHS. Le SDAS, sensibilisé par cette information, adressera une circulaire en ce sens car pour le secrétariat général, il était évident que les représentants du personnel devaient impérativement être associés au groupe de veille.

M. GONZALEZ, DRH, ajoute que les préfets ont été tous particulièrement sensibilisés sur ce sujet qui revêt une importance toute particulière pour le ministère, à travers les récents discours du Ministre et de M. COMET, Secrétaire général du ministère.

9) politique menée par le ministère pour l'emploi et l'insertion des personnels handicapés

M. PERISSAT informe les membres du CHS sur le pourcentage du taux d'emploi de personnels handicapés au ministère de l'intérieur :

- 5,89 % taux ministériel
- 8,02 % dans les préfectures

FORCE OUVRIERE intervient pour signaler qu'il serait utile dans le module de prise de poste de chef de bureau et dans les actions management d'intégrer une sensibilisation à la gestion de ces personnels. Il est constaté trop souvent, à travers les entretiens professionnels que ce sont ces agents, personnels handicapés, emplois réservés, qui se retrouvent notés « insuffisant. »

Le SDAS veillera à cette demande et se déclare très attaché à la notion de compétences pour ces agents qui doit être celle retenue dans les entretiens et non pas des a priori qui n'ont pas à exister dans nos structures.

FORCE OUVRIERE signale une initiative locale qui peut être utile à tous concernant la prise en charge sur des crédits SDAS du coût supplémentaire d'un repas traiteur servi sur le lieu de travail à un agent gravement handicapé qui ne peut accéder à la cantine. Le SDAS est « preneur » de ces expériences.

11) questions diverses

FORCE OUVRIERE intervient pour signaler les difficultés rencontrées par les collègues qui reprennent leur activité à l'issue d'un congé longue maladie ou de longue durée. Il serait opportun d'accompagner ces agents en situation de fragilité. A ce titre, **FORCE OUVRIERE** signale qu'au niveau local, des actions sont menées et concrétisées par une charte d'accompagnement des agents revenant d'un CLM ou CLD ou ayant vécu un drame personnel et qui permette une meilleure réintégration en sensibilisant la hiérarchie et le collectif de travail. M. PERISSAT se déclare très intéressé par cette expérience qui pourrait être généralisée.

